

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-414768

Maladie
 Dentaire
 Optique 92419
 Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9752 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SEKROUË Abdallah

Date de naissance : 1963

Adresse : Habitude

Tél. : 0661928648 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 17 NOV. 2021

Nom et prénom du malade : Abdallah SEKROUË Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Infirmité chronique - Bronchite chronique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/02	C	C	ASPH	INP : Mohamed BOUHOUMART Médecin Expert Assesment - Tél : 0522 70 50 38 Médecin Généraliste

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet et signature du Pharmacien ou du fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie MODERNE Hay Al Fallah Av. AN°128-130 Hay El Fallah CASABLANCA	15/11/21	249,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

	DES TRAVAUX																	
	MONTANTS DES SOINS																	
	DEBUT D'EXECUTION																	
	FIN D'EXECUTION																	
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/> MONTANTS DES SOINS <input type="text"/> DATE DU DEVIS <input type="text"/> DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">H</th> <th colspan="2">G</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25533412</td> <td>00000000</td> <td>21433552</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <th colspan="2">D</th> <th colspan="2">B</th> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>35533411</td> <td>00000000</td> <td>11433553</td> </tr> </tbody> </table>		H		G		25533412	00000000	21433552	00000000	D		B		00000000	35533411	00000000	11433553
	H		G															
	25533412		00000000	21433552	00000000													
D		B																
00000000	35533411	00000000	11433553															
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession																		
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION																	

Dr. Mohamed BOUTADGHART
Médecine Générale

Ex.Médecin des Mines de l'ONA
Médecine Du Travail
Diplôme d'Echographie de France
Expert Assermenté près des Tribunaux

الدكتور محمد بوتدغارت
الطب العام

طبيب سابق بمناجم اونا
طب الشغل
حائز على دبلوم الفحص بالصدى بفرنسا
خبير محلف لدى المحاكم

Casablanca le 15/11/2021 في الدار البيضاء

Mr. ABDELLOH SEKKOUTE

74,80 - Mega floa Soap 500g
66,50 - Voltone
22,00 x 2 = 44,00 - Rhu mix sachet
55,00 - Neomox
240,60

LOT: M0141
EXP: OCT 2022
PPV: 66,80 DH

Rhumix®
Boîte de 10 sachets
P.P.V.: 22,00 DH
6 118000 191032

Rhumix®
Boîte de 10 sachets
P.P.V.: 22,00 DH
6 118000 191032

NEOMOX®
Boîte de 10 sachets
PPV: 55,00 DH
6 118000 190615

AFRIC-PHAR
LOT 205917 EXP 08/2023
PPV: 74DH80

Dr. Mohamed BOUTADGHART
Médecine Générale
Médecin Expert du Travail
132, Av. (O) Hay Falah près de la Mosquée Hay Falah - Tél: 05 22 70 50 38
Casablanca - Tél: 05 22 70 50 38